

Le Département de la Gironde s'engage sur la protection des données personnelles

Conscient de la sensibilité des données personnelles que vous nous confiez, nous portons une grande importance au maintien de leur confidentialité lors des traitements que nous faisons, dans le cadre de nos missions de service public.

Le Département limite la collecte de vos données au strict nécessaire

Le Département de la Gironde est responsable de tous les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre au sein de ses services.

Il collecte au travers de formulaires en ligne, des dossiers administratifs ou des échanges avec les agents départementaux les données strictement nécessaires à la réalisation des missions attendues.

Tous les formulaires, dossiers papiers ou numériques sont conçus pour recueillir uniquement les données pertinentes nécessaires à la gestion de vos dossiers. Ils sont revus régulièrement afin de prendre en compte les dernières exigences réglementaires en la matière et répondre au mieux à vos attentes.

Lorsque le recueil de données est facultatif, une mention spécifique le précise en indiquant les conséquences de leur absence.

Le Département traite vos données dans le respect de la légalité

Tous les traitements de données personnelles mis en œuvre par le Département de la Gironde sont réalisés dans le strict respect des obligations légales en vigueur.

Le Département peut collecter des données personnelles à la condition essentielle que les personnes concernées soient informées, ou qu'une obligation légale l'autorise.

Toute collecte de données répond à une finalité précise qui est clairement expliquée (formulaire, consentement, courrier spécifique...), ainsi que le cadre légal qui s'y rattache le cas échéant.

Pour certains traitements, votre consentement explicite est nécessaire. Une mention dédiée à cet effet sera présente sur le support (papier ou numérique). Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Le Département ne conserve vos données que le temps nécessaire au traitement pour lesquelles elles ont été collectées

Lorsque vos données personnelles ne sont plus nécessaires pour la réalisation des services attendus, seules sont conservées les informations soumises à une obligation d'archivage légal ou celles pour lesquelles vous avez donné votre consentement pour les conserver. Les autres sont supprimées selon un procédé sécurisé.

Ces durées sont précisées dans les mentions légales des formulaires (papiers ou numériques) et sont régulièrement contrôlées par les services internes du Département.

Le Département sécurise vos données

Les données à caractère personnel que nous collectons peuvent être saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du Département de la Gironde. Des moyens techniques appropriés sont mis en œuvre pour appliquer les principes de sécurité en vigueur.

Seuls les agents départementaux habilités peuvent avoir accès à vos données dans le cadre des services attendus. Ils sont soumis aux obligations de confidentialité imposés à tout agent de la fonction publique territoriale.

La sécurité des documents papier que vous pourriez être amenés à nous remettre est assurée. Les agents départementaux ont des consignes de protection des documents et respectent les règles en vigueur.

Le Département ne transmet vos données qu'à des destinataires habilités

Les destinataires principaux de vos données sont les services départementaux habilités à traiter vos demandes. Toutefois des partenaires peuvent être destinataires d'une partie des données pour la réalisation des services attendus.

Les mentions légales d'information présentes sur les formulaires de collecte ou sur tout document le justifiant précisent la liste ou les catégories de destinataires impliqués dans le traitement de vos données.

Certaines peuvent être remises, sur demande, à des tiers autorisés par la loi.

Le Département respecte vos droits

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données ou de limitation de traitement.

Vous pouvez aussi définir le sort de vos données après votre décès et, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données.

Afin de faciliter l'exercice de vos droits, le Département de la Gironde a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez joindre à l'adresse suivante : dpd@gironde.fr.

Le Département de la Gironde s'engage à répondre à toute demande d'exercice de vos droits dans les délais légaux en vigueur.

Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (www.cnil.fr).

Le Département s'engage à une démarche de gouvernance concernant la protection des données personnelles

L'ensemble des agents départementaux ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de manipulation des données à caractère personnel.

Le traitement de ces données s'effectue dans le plus grand respect de votre vie privée.

Le Délégué à la Protection des Données désigné par le Département de la Gironde accompagne et conseille les agents dans leurs démarches quotidiennes afin de mettre en œuvre toutes les obligations légales en vigueur sur le sujet.